



# Association *française* des Victimes du Terrorisme

---

## *Procès de l'attentat du Thalys*

*Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris*

\*\*\*\*\*

*Le lundi 16 novembre 2020*, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès de l'attentat du Thalys*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « tentative d'assassinats sur personne dénommée, avec préméditation et en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur », « complicité des crimes de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste », et « association de malfaiteurs criminelle terroriste » pour les faits commis le 21 août 2015. L'auteur des faits Ayoub EL KHAZZANI a été maîtrisé par des passagers dans le train Thalys AMSTERDAM – PARIS. Trois de ses présumés complices sont également accusés.

\*\*\*\*\*

*En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.*

*Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.*

◆ **Le témoignage attendu de Monsieur Spencer S., le soldat américain ayant fait face à Ayoub EL KHAZZANI**

C'est en partie grâce à l'intervention de Spencer S. que l'assaillant a été désarmé et maîtrisé dans le train Thalys. Spencer S. a été blessé lors d'une lutte violente et longue avec Ayoub EL KHAZZANI.

◆ **Les liens entre l'attaque du Thalys et les attentats parisiens et bruxellois**

L'audition de l'enquêteur belge permet de retrouver **des modes opératoires similaires** entre les différents attentats (notamment concernant les localisations de voitures et d'appartement) et de recouper **certains liens entre les accusés et d'autres opérationnels de l'EI** comme Messieurs BAKRAOUI, LAACHRAOUI, ABRINI...



**Pour aller plus loin**

[Article Le Monde](#) – Récit du « héros américain »

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#) pour suivre le procès en continu.

## Compte rendu de la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2020 – Semaine n°3

### Lundi 30 novembre 2020 – Jour 11 :

*Cette journée d'audience est consacrée à l'audition de la famille d'Ayoub EL KHAZZANI et d'un enquêteur allemand concernant Bilal CHATRA.*

#### ○ **Audition d'une sœur de Mr EL KHAZZANI :**

La sœur de Mr EL KHAZZANI, chez qui il a séjourné en Belgique, déclare : *« Il est parti pour un contrat de travail en France. Quelques mois plus tard, son contrat s'est terminé, je l'ai invité à venir chez moi. Il a accepté l'invitation et est venu chez moi. On a vécu ensemble. Il aime le travail. On a vécu ensemble normal. C'est mon frère. On est restés dans cette situation, au travail ensemble, on sortait ensemble. Par ce que je vivais avant en Belgique. On allait à la fête foraine, on faisait les courses. On sortait en ballade. Il aimait jouer au foot, la pêche. Il m'aidait à cuisiner, il savait cuisiner. »*

Elle présente sa famille : une famille de 6 frères et sœurs, une vie normale en Espagne. Son frère était normal, la famille n'était pas au courant de ce qu'il faisait à l'extérieur bien que ses parents étaient contre ce qu'il faisait.

Sur sa vie en Belgique, elle dit qu'il l'aidait à la maison.

*P : A l'époque, vous avez tenu à préciser que vous aviez une valise à la maison. Vous dites qu'il vous l'a passé le 21 mai 2014. Vous dites qu'il venait rarement, prenait parfois quelque chose dans la valise. Vous dites l'avoir vu trois fois en un an. Ce qui est inexacte puisqu'il vivait à votre domicile. Pourquoi avoir menti à ce moment-là ?*

*T : J'étais perturbée.*

*P : Pourquoi vouloir dissimuler sa présence ?*

*T : Je voulais m'éloigner de cela, ne pas être liée à ça, je ne voulais pas avoir de problème. Ce n'est pas inventer une histoire, c'est sorti spontanément.*

#### ○ **Audition de la mère d'Ayoub EL KHAZZANI :**

*« J'ignorais ce qu'il s'est passé et je ne le cautionne pas. On a été surpris. Je sais que mon fils était quelqu'un de bien, tendre, doux, gentil, je l'ai éduqué avec des sentiments. Je leur ai donné une bonne éducation, que ce soit lui ou ses frères, par rapport au relationnel, avec nous ou des gens. »*

*Le Président (P) : Vous avez des contacts téléphoniques avec lui ? Que dit-il des faits qui se sont passés ?*  
Le témoin (T) : Il le regrette. Je ne sais pas, je l'ai su par les médias. C'est ces derniers jours qu'il a reconnu et m'a dit oui maman je l'ai fait. Il disait qu'il présentait ses excuses et moi-même d'ailleurs, aux victimes et aux gens.  
*P : Ces derniers jours ?*  
T : Depuis qu'il communique avec moi. Je n'avais pas de ses nouvelles pendant un an. Il vous dit qu'il regrette.

○ **Audition d'une seconde sœur d'Ayoub EL KHAZZANI :**

*« Mon frère Ayoub, a toujours été un très bon frère envers nous tous. C'est un garçon très normal, sympathique, aimable, très travailleur. Nous sommes une famille très simple, dans l'optique de faire du bien aux autres. Ça a toujours été un bon garçon, travailleur, il était toujours nécessaire à nos voisins. Sur les faits, nous ne savions rien, nous avons été choqués. Nous sommes contre cela. Nous avons été très surpris, nous votons à travers les médias. Nous avons été très affectés psychologiquement et physiquement. Connaissant Ayoub j'aurai jugé qu'il n'aurait pas fait cette chose-là. Il n'a jamais été agressif. Mais je défends mon frère pour la personne qu'il était. C'est un garçon de caractère, il s'est fâché parfois mais son intérieur est très pur. Le jour où je l'ai vu, j'espère qu'il aura l'opportunité de voir la vie d'une autre manière. Je demande pardon en mon nom et au nom de toute ma famille à tous les passagers du train, nous sommes contre l'agression terroriste. ».*

*Le Président (P) : Vous avez des contacts téléphoniques avec lui ?*  
Le témoin (T) : Maintenant oui.  
*P : Il vous parle des faits ?*  
T : Il ne nous a pas dit grand-chose. La vérité est que moi aussi j'aurai bien voulu savoir.  
*P : Vous lui posez des questions.*  
T : Je respecte le fait qu'il ne veuille pas nous en parler. Nous sommes allés le voir, 45 minutes mais il ne nous a pas dit.  
*P : Et les conversations téléphoniques ?*  
T : Non, on demande s'il a besoin de quelque chose.

○ **Audition d'un enquêteur allemand :**

*Cet enquêteur a été chargé d'analyser les comptes Facebook pouvant être associé à B. CHATRA. Cette enquête a été menée par des enquêteurs allemands en raison de l'incarcération de Bilal CHATRA en Allemagne, où il a été interpellé.*

Deux comptes interpellent l'enquêteur, notamment en raison de conversations supprimées jusqu'au 31 juillet 2015, et le fait que ces comptes échanges avec A. ABAAOUD et A. EL KHAZZANI.

Leurs différentes exploitations établiront que B. CHATRA est allé en Syrie, à son retour son comportement changera et il ne sera plus localisable.

Les échanges confirmeront **le rôle d'éclaireur de B. CHATRA** étant donné qu'on lui demande des informations sur les techniques pour passer différentes frontières. Il demandera de l'aide également à A. EL KHAZZANI et A. ABAAOUD lorsqu'il n'aura plus d'argent pour voyager, c'est A. EL KHAZZANI qui lui fournit à Vienne le 5 août 2015.

Quelques jours après, Bilal CHATRA ouvre un autre compte Facebook et bloque les contacts avec A. EL KHAZZANI et A. ABAAOUD.

**Le 16 août un jour après**, le compte Facebook Kamel Mred est créé avec un numéro de téléphone belge. Un peu après la création de ce compte, l'utilisateur envoie un message à B. CHATRA : « *salut comment vas-tu, c'est bien que tu sois arrivé, Andalousie est avec toi ? où es-tu mon ami, pourquoi es-tu parti ? ce n'était vraiment pas bien de ta part, tu n'as même pas dit au revoir, je jure par dieu je suis vraiment très triste pour toi, tout le monde est triste sans toi, j'ai laissé mon fils à la maison en train de pleurer, il est mieux si tu rentres, je jure par dieu, sinon tu vas le regretter* ». Avec cette communication, les enquêteurs comprennent qu'il s'agit de A. EL KHAZZANI ou d'une personne proche d'A. EL KHAZZANI.

Il en ressort que B. CHATRA est parti de façon précipitée, voire qu'il a fui. Comme B. CHATRA ne répond pas à ce message, l'interlocuteur répond avec une photo « *bien, ça va* ». Avec ce message l'utilisateur Kamel B. essaye de susciter une réaction de la part de B. CHATRA. L'enquêteur ajoute :

*« Le 18 août il renvoie un encore un message à B. CHATRA : « la paix soi avec vous, où es-tu comment vas-tu ? ce n'est pas bien de toi, tu es parti sans rien dire, c'est ça de vivre tout le temps ensemble, où est ce que tu es maintenant ? sépare-toi du diable, retourne vers Dieu et vers nous ». donc, le sujet est clair, il demande à B. CHATRA de revenir au groupe autour de A. EL KHAZZANI. L'accès au compte Facebook Kamel s'est fait pendant cette période depuis Bruxelles. Comme tout le monde le sait le 21 août il y a eu l'attentat. »*

Cet enquêteur procèdera à l'audition d'une des fréquentations de B. CHATRA, A. EL KHAZZANI et A. ABAAOUD dans l'appartement conspiratif :

*P : Sur l'audition de Y. , confirme le rôle de Seba, alias R. EL AMRANI EZZERRIFFI, comme s'occupant de la sécurité, de l'appartement d'Edirne ?*

*T : C'est exactement ça*

*P : Est-ce que cet appartement peut être qualifié d'appartement conspiratif, de personnes qui sont liés à une adhésion commune à l'Etat islamique ?*

*T : Je ne peux pas confirmer cela mais il y avait des gens qui étaient membre de l'EI, mais pas dans un but précis*

L'avocate de R. EL AMRANI EZZERRIFFI fera préciser à l'enquêteur que ce témoin en question n'a jamais évoqué de radicalisation de la part de R. EL AMRANI EZZERRIFFI.

### **Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 – Jour 12 :**

*Cette journée d'audience est consacrée à l'auditions de différents enquêteurs.*

#### **o Audition d'un enquêteur allemand :**

L'enquêteur auditionné a été chargé d'entendre Bilal CHATRA dans différents temps de l'enquête. Il introduira son propos ainsi : « *B. CHATRA a voyagé en juin 2015 depuis la Turquie en passant par les pays d'Europe jusqu'en Allemagne le 6 août 2015. A ce moment-là B. CHATRA avait un passeport néerlandais, et le 26 mai 2016 nous avons reçu une nouvelle note de la part du service de la protection de la Constitution, et de cette note ressort que B. CHATRA était un membre de l'état islamique depuis au moins décembre 2014.*» Le ministère public allemand demandera son arrestation le 30 mai 2016.

Il ressort de l'enquête qu'il était quasi quotidiennement en contact avec A. ABAAOUD pour remplir son rôle d'éclaireur, il donnera des indications sur le passage des frontières, comment arriver, comment repartir, etc ... On lui avait également demandé d'informer A. EL KHAZZANI sur la route des Balkans.

#### ▪ Sur l'audition de B. CHATRA

Dans les premiers temps, il donnera une version peu crédible d'après l'enquêteur. A partir du 26 septembre 2016, il commencera à s'expliquer. En 2014 il quitte l'Algérie, et se rend en Turquie. Il dit avoir rencontré A. ABAAOUD, sous le nom de « *mon fils* » début 2015 dans un appartement à Edirne appartenant à Youssef, appelé également « *safe house* » par les enquêteurs.

#### ▪ Sur son voyage en Syrie

B. CHATRA aurait reçu 1000€ avant le départ d'A. ABAAOUD, il aurait voyagé en passant par Gaziantep. Il est arrivé en janvier 2015 en Syrie, où il a été attendu par des personnes masquées. Il n'avait pas de papiers sur lui et personne là-bas ne connaissait A. ABAAOUD. Sur la question des personnes masquées qui l'ont interrogé, il leur répond qu'il voulait devenir combattant. Par la suite, il est parti en passant par Raqqa. Il y a passé à peu près 15 jours avec d'autres arrivants.

Sur place, il a fait une formation religieuse, et n'a eu son diplôme que la deuxième fois. Sa formation militaire il l'a faite dans les montagnes de Damas. Il y aurait passé à peu près un mois. A cet endroit des combats avec les soldats de Bachar Al Hassad, et également avec les combattants libres auraient eu lieu, c'était un chaos complet selon ses dires. On lui confie alors la mission d'éclaireur.

En Turquie, après avoir rencontré pour la première fois A. EL KHAZZANI, ils prennent la route ensemble vers la Grèce et se séparent à l'île de Chios. Il emprunte par la suite la route des Balkans, et se rendra jusqu'à Vienne, en ayant entre-temps été détenu dans un centre de rétention en Hongrie.

En parallèle A. ABAAOUD et A. EL KHAZZANI sont également sur la route des Balkans.

#### ▪ Sur son voyage de Vienne à Cologne

Il arrive à Vienne le 6 août, le même jour qu'A. EL KHAZZANI qui essaye de le convaincre de partir en Belgique, il refuse et c'est ici que leurs contacts se terminent selon lui.

##### ○ Audition d'un enquêteur de la SDAT :

*Cet enquêteur a été chargé de travailler sur la téléphonie du chauffeur, ayant acheminé le commando de Cologne à Bruxelles le 7 août ainsi que sur l'appartement d'Edirne, nommé « la safe house », qui servait de refuge à certains hauts cadres de l'EI, dont Abdelhamid ABAAOUD, et de point de départ des candidats au djihad. Pour rappel, Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI logeait dans cet appartement.*

**Concernant le chauffeur du commando entre Cologne et Bruxelles**, l'enquêteur met en avant les preuves établissant que Monsieur BAKKALI a rempli ce rôle :

**Location de ladite voiture utilisée dans le trajet entre Cologne et Bruxelles par deux individus contact de Monsieur BAKKALI** : le motif de la location était pour faire chauffeur Uber.

Il rappelle **des éléments de contexte** concernant Monsieur BAKKALI :

- Il n'est pas possible de localiser Monsieur BAKKALI sur la période de transport par le chauffeur.
- Proximité entre Monsieur BAKKALI et les frères BAKRAOUI ; étant précise que les frères EL BAKRAOUI, Abdelhamid ABAAOUD et Ayoub EL KHAZZANI se seraient rencontrés physiquement à Athènes (localisation commune établie) dans un but d'organisation. Les frères BAKRAOUI ont un rôle important au sein de l'EI, étant les cousins d'Oussama ATAR, un des dirigeants de la cellule des opérations extérieures de l'EI.

- Message de l'épouse de Monsieur BAKKALI à Monsieur Khalid EL BAKRAOUI la nuit du 7 août qui ne semble pas avoir de contact avec son mari : « *Salam Alikoum, tu peux dire à Mohamed de m'appeler stp ? Merci* ».

L'enquêteur rappelle à la Cour : « *Il faut avoir conscience de la mission hautement sensible qui est confiée : il s'agit de ramener Abdelhamid ABAAOUD. Il faut confier cette mission à quelqu'un de sérieux.* »

- **Concernant la « safe house » d'Edirne**, Edirne est une ville se trouvant sur la rive européenne du Bosphore. Elle a toujours présenté un intérêt car elle permet d'accéder à l'Afghanistan. En 2014, cette ville est submergée par la vague migratoire de combattants mais aussi de migrants.

Le terme de « **safe house** » signifie un lieu où les djihadistes se cachent et se mettent à l'abri, sans forcément conspirer ; d'où la différence avec le terme « appartement conspiratif » attribué à l'appartement de Bruxelles ayant permis à la préparation de l'attaque du Thalys (livraison, nettoyage d'armes, instructions données, achat de valise pour cacher l'armement).

Messieurs EL AMRANI EZZERRIFI et ABAAOUD auraient logés dans cet appartement. Cet appartement est mis à la disposition d'une équipe de passeurs dont Messieurs CHATRA et EZZERRIFI font partis. Les passeurs travaillant pour Youssouf B. avaient dans l'idée de gagner de l'argent, subvenir à leurs besoins en faisant passer des migrants.

L'enquêteur précise que Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI avait une activité ordinaire dans la safe house. **Concernant la sécurité de l'appartement**, l'enquêteur n'en relève pas particulièrement ; la clé de l'appartement étant située sous le paillason. *A ce moment-là, l'accusé Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI hoche de la tête et fait un signe de la main à ses avocats, signifiant « zéro ».* En effet, ce dernier est poursuivi pour avoir réalisé un rôle de « sécurité » au sein de la safe house. L'enquêteur rappellera aussi que Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI refusera de rentrer dans les rangs de l'EI, après des sollicitations d'Abdelhamid ABAAOUD.

**Sur le fait que Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI ait conduit une embarcation où le commando de Verviers se trouvait**, l'avocat rappelle le récit d'un des passagers migrants :

« *Il y avait des irakiens et syriens. Ils ont refusé d'aller avec ce bateau car on leur avait prévu un bateau plus important. La personne qui avait prévu de conduire gratuitement de conduire le bateau, a refusé à la suite d'une dispute* ».

L'enquêteur oppose alors : « *Oui d'accord mais je n'ai pas l'impression qu'il ait demandé à ne plus conduire pendant la traversée ou qu'il ait renoncé.* »

L'avocat conclut alors : « *Oui tout à fait Monsieur, j'en prends bonne note. Vous avez été honnête intellectuellement toute l'audition, je le suis aussi. C'est vrai, il n'a pas refusé. Après, il a déclaré en procédure qu'il était menacé d'un revolver sur la tempe et qu'il avait donné quand même 800€, ce qui n'est pas rien. Et puis il faut essayer de s'imaginer les conditions dans lesquelles il était, pour décider de lâcher le volant comme cela. On essaie tous de se mettre dans ces conditions et de comprendre.* »

### Mercredi 2 décembre 2020 – Jour 13 :

Cette journée d'audience est consacrée à l'auditions d'experts et d'enquêteurs.

#### ○ Expertise psychologique concernant Monsieur Bilal CHATRA :

L'expert indique avoir examiné Mr CHATRA en 2018 mais que celui-ci a démontré la volonté de ne pas coopérer à l'examen psychologique et terminait chaque phrase par « Dieu le veut ainsi ».

Le Président procède à la lecture des expertises psychologique des trois co-accusés.

#### ○ Expertise psychologique concernant Monsieur Mohamed BAKKALI :

« J'ai vu M. BAKKALI en 2018, il va participer à l'entretien. Il s'interrogera à plusieurs reprises sur le fait que trop en dire pourrait se retourner contre lui. C'est un Monsieur qui a été au-delà de ce qu'un psychiatre peut rechercher. Pas de manifestation de confusion, ni d'expression délirante, ni de difficulté d'organisation psychique. »

L'expert souligne qu'il n'a pas de difficultés particulières sur le plan familial et social. « Il y a un échange sur la question de la pratique de la religion et dit que les filles sont plus pratiquantes que les garçons dans la fratrie. Son père aurait été pratiquant en allant à la mosquée le vendredi mais ne prie pas régulièrement. »

Le Président (P) : Une intelligence au-dessus de la moyenne ?

Le témoin (T) : Une bonne intelligence marchande.

P : Mais qui n'exclue pas une certaine naïveté sur les frères EL BRAKRAOUI

T : On est dans un temps où il est difficile de passer à côté des informations, je pense que c'est plutôt quelqu'un qui est très attiré par l'argent.

P : Evoque-t-il l'aspect religieux ?

T : Il n'est pas dans ce sens-là.

P : Avec une certaine réserve quand même, il sait pourquoi vous êtes là. Peut-on exclure une certaine volonté de se présenter sur un certain aspect ?

T : C'est une question qui peut se poser oui

Avocat général (AG) : Vous avez évoqué avec lui, ce qui frappe c'est que vous décrivez un environnement familial soudé ou structuré, ses frères et sœurs travaillent, décelez-vous cette bascule vers quelqu'un qui ne va jamais s'inscrire dans la légalité ?

Le témoin (T) : La question qui 'aurait intéressée est si ce papa qui démonte des voitures, il parle de revente de métaux, se fit-elle sur un marché ordinaire ou illicite ? Je ne sais pas s'il a eu cette éducation de vente sur un apprentissage comptable qui permet de structurer. A ce moment-là, il pourrait y avoir une forme de continuité.

#### ○ Audition d'un enquêteur belge au sujet du chauffeur :

Deux voyages vont être détaillés, un aller-retour entre Bruxelles et les pays de l'Europe de l'Est, en passant notamment par l'Allemagne, la Hongrie, l'Autriche et les Pays-Bas.

Le second voyage, sera consacré à un transit en Allemagne.

Le numéro du chauffeur ayant eu des contacts avec B. CHATRA et utilisé pour la création d'un compte Facebook appartenant à A. ABAAOUD, a été inséré dans une base de données, nommée « Mercure »,

qui regroupe toutes les données téléphoniques des attentats du 13 novembre 2015, et ceux connus en Belgique, soit 8 millions de données.

Ce numéro de téléphone est en contact avec l'un des frères EL BAKRAOUI<sup>1</sup>, et le rapprochement sera fait avec le numéro de M. BAKKALI grâce à cette base de données, et notamment les données de géolocalisation.

Suite aux questions, l'enquêteur précisera que ce ne sont pas les seuls éléments à charge contre M. BAKKALI, qu'il s'agit simplement d'indices qui ont permis de creuser cette piste.

- **Audition d'un enquêteur belge en rapport avec la cellule Verviers<sup>2</sup> :**

Courant du mois de novembre les services sont informés de l'activité d'un logisticien sur le sol belge pour des actions en Belgique mais également en Europe, le tout coordonné depuis la Syrie.

Des mesures ont été enclenchées permettant l'identification de deux logisticiens. Dans la nuit du 2 au 3 décembre 2015, les logisticiens en question ont fait un déplacement en Allemagne, et vers la France, pour récupérer les deux opérationnels, qui ont trouvé la mort dans l'intervention de Verviers, à savoir *Sofiane Amghar et Khalid Ban Larbi*.

Lors de l'assaut un troisième homme avait été identifié, Marouane el Bali, interpellé lors de l'assaut. Il était nous a-t-il dit là pour apporter des vêtements ou de la nourriture, mais cela n'a pas été vérifié, on pense plus qu'ils devaient fournir de faux documents.

Dans cette planque de Verviers ont été retrouvés des éléments permettant de prouver les intentions de cette cellule, des armes, des explosifs notamment, et des armes de poing.

Dans le cadre de l'enquête il a été établi que les logisticiens en Belgique, et les opérationnels avaient des contacts avec le coordinateur qui se trouvaient à ce moment-là en Grèce. Le coordinateur qui était appelé comme étant Abou Omar, a pu être identifié comme étant A. ABAAOUD, qui à l'époque avait pourtant été désigné comme mort dans une opération en Syrie.

Le démantèlement de cette cellule a ensuite permis d'établir des perquisitions en Grèce, mettant alors en lumière R. EL AMRANI EZZERRIFI en contact A. ABAAOUD car ils ont vécu quelques jours ensemble dans un appartement.

### ***Jeudi 3 décembre 2020 – Jour 14 :***

*Cette journée d'audience est consacrée à l'audition des membres de la famille de Monsieur BAKKALI, d'un enquêteur et de la victime américaine ayant maîtrisé Ayoub EL KHAZZANI dans le Thalys.*

- **Audition du père et de la mère de Monsieur BAKKALI :**

Ils décrivent leur fils comme étant gentil, attentionné. Sa mère dira l'avoir toujours eu à ses côtés. Il est même décrit comme étant le meilleur des fils, alors qu'il est le seul à être tombé dans la

---

<sup>1</sup> Auteur des attentats du métro et de l'aéroport à Bruxelles

<sup>2</sup> La cellule de Verviers est une cellule de regroupement de djihadiste venus de Syrie, démantelée par les autorités belges.



délinquance et que les reste de la fratrie à une très bonne situation. Cette considération par les parents interrogera la Cour.

Ils emploient toujours les mêmes qualificatifs pour le décrire « il est gentil ». Les parents semblent sous le choc des faits qui sont reprochés à leur fils.

#### ○ **Audition d'un des frères de Monsieur BAKKALI :**

Il dira : « *Par rapport aux accusés je connais personne, même par rapport aux faits, tout ce que je peux faire c'est parler de mon frère. On a grandi à Verviers, on était à l'écart de la ville, on a vécu sereinement, on a eu une bonne éducation, on allait à l'école, on était tous assez bon à l'école. Pendant sa jeunesse il a jamais eu de problème, il était calme comme garçon, à l'école c'était correct.*

*Sur sa personnalité : il est très gentil, parfois trop, toujours bien avec tout le monde, les gens l'apprécient, c'est quelqu'un de doux, qui est très famille. On est tombé dénués quand on a appris cette histoire, on aurait jamais pensé qu'il aurait pu trainer dans une histoire pareille, je pense que c'est parce qu'il a rencontré les mauvaises personnes que je ne connais pas je vivais au Maroc à l'époque, je pense qu'il a rencontré de mauvaises personnes qui l'ont fait tomber dans cette histoire. Mais je connais rien sur les faits, je vivais au Maroc. J'ai jamais vu l'extrême chez lui. »*

Alors qu'il est parti vivre au Maroc, M. BAKKALI prêtera à un des frères BAKRAOUI l'appartement de son frère, il s'exprimera ainsi sur ce point :

AG : *Est-ce que quelque chose vous a étonné quand vous l'avez vu ?*

T : *j'ai senti qu'il était pas bien, parce qu'il avait donné mon appartement à l'autre, en fait il avait une connerie par rapport à moi, et en plus quelqu'un que je ne connais pas, quelqu'un qui est en cavale sans mon autorisation, mais en plus en raison de qui il est*

T : *moi ce que j'ai déclaré aux enquêteurs j'ai dit que quelque chose ne passait pas avec lui, c'est après que je l'ai compris, quand ils m'ont dit que EL BAKRAOUI avait séjourné chez moi.*

La déposition de son autre frère sera lue, il y fait état de leur enfance, de leur éducation qualifiée de normal et il ajoutera : « *Mon seul regret c'est que je n'ai pas pu voir qu'il ait été influencé par d'autres pour éviter ce qu'il vit maintenant* ».

#### ○ **Audition d'un enquêteur SDAT**

Cet enquêteur met en lumière **les similitudes entre le commando du Thalys et les commandos des attentats parisiens du 13 novembre et bruxellois du 22 mars 2016**. Il débute son intervention sur ces mots : « *Les éléments que je vais vous livrer permettent d'établir une véritable continuité entre l'attaque du Thalys, le 13 novembre 2015, les attentats de mars 2016 à Bruxelles et même avec les attaques conçues par la cellule des opérations extérieures.* »

➤ Il détaille chaque élément similaire entre les différents attentats :

**Tout d'abord, l'enquêteur rappelle le mode opératoire employé par Ayoub EL KHAZZANI : la tuerie de masse.**

*Ce point fait échec à l'argument de l'accusé qui consiste à dire qu'il était chargé de tuer seulement les trois soldats américains présents dans le train Thalys.*

**Sur l'armement d'Ayoub EL KHAZZANI**, l'enquêteur soulève un point central : « *il pénètre dans un lieu clos, ne permettant pas d'échappatoire, face à des personnes civiles non armés, qui sont visées car elles sont civiles.* »

- Ayoub EL KHAZZANI était en possession de 270 munitions.
- Le commando du Bataclan disposait de 5 chargeurs par personnes et plus de 200 balles ont été tirées.

*Il explique l'essence visait à s'immoler en cas de confrontation avec les forces de l'ordre.*

**Sur l'utilisation d'un téléphone dédié**, le téléphone utilisé par Ayoub EL KHAZZANI présente plusieurs caractéristiques : c'est un téléphone vierge, activé quelques heures avant les faits et configuré initialement par la cellule de l'EI. Cette configuration a alors deux buts :

- **Pour se filmer lors de l'action : enjeu massif dans le djihad médiatique.** Sur la manière dont Ayoub EL KHAZZANI doit faire parvenir les vidéos : **via un compte Dropbox paramétré. C'est une utilisation du cloud particulièrement récurrente chez le commando du 13 novembre.** *Sur un ordinateur trouvé dans un appartement où logeait Najim LAACHAROU, il va y avoir des infos sur le fonctionnement de la cellule des attentats : découverte de messages audios instructifs sur le choix des cibles, la conception de l'attentat. Ces audios étaient partagés sur un cloud, permettant à Oussama ATAR de les consulter de façon sécurisée, afin de s'exprimer de manière totalement libre : aucun code, aucun chiffrement n'était employé pour s'exprimer. Cette utilisation des systèmes de Cloud se retrouve dans d'autres dossiers d'attentats préparés par l'EI de Syrie.*

Le compte dropbox d'Ayoub EL KHAZZANI bénéficie **d'un identifiant fantaisiste (Rober ANDALOUSIE)**, même type d'identifiant fantaisiste que le dossier 13 novembre.

- **Anonymisation d'un passage à l'acte et protection des complices : sur l'étude du journal d'appels.** Il est noté une discordance totale entre le journal d'appels et la facture la ligne téléphonique belge. Une expertise permettra de déterminer le recours à **un système voxbone : anonymisation des communications via l'anonymisation d'un numéro virtuel, qui sera redirigé vers un numéro qu'il souhaite contacter.**

→ Utilisation similaire par le commando du 13 novembre et du 22 mars 2016.

**Sur le parcours d'Ayoub EL KHAZZANI**, ce dernier possède un parcours similaire à de nombreux membres de l'EI promis à des passages à l'acte :

- **Sur zone irako-syrienne :**
  - Similarité avec **Sid-Ahmed GHLAM** sur le temps de séjour : même durée sur place et même vocation opérationnelle.
  - Similarité avec **Reda HAME** : ils ont tous les deux été pris en main par Abdelhamid ABAAOUD pour remonter et passer à l'acte. Reda HAME sera interpellé à Amsterdam lors de sa remontée.
  - Similarité avec **Tyler VILUS** : lui aussi tentera de rejoindre l'Europe par avion à l'aide d'un faux passeport suédois.
- **Sur son retour en Europe** : les nombreux échecs de retour par avion et le retour par la route des migrants sont similaires à d'autres djihadistes, comme le commando de Verviers.

**Sur le parcours de Bilal CHATRA** : il était un homme de confiance d'Abdelhamid ABAAOUD, il a suivi une formation militaire notamment en exerçant des fonctions de sniper et une nouvelle mission lui sera confiée : ouvrir la voie sur la route des migrants.

L'enquêteur précisera : « *C'est un parcours atypique sur plusieurs aspects car c'est un combattant lambda, qui n'a pas de traitement de faveur. Mais du fait de sa connaissance d'Abdelhamid ABAAOUD en amont, il va fréquenter des cercles très secrets de l'EI. On est sur un séjour absolument inédit. (...) ses multiples incidents en détention ou lors de ses auditions montrent que sa radicalité, l'empreinte de l'EI sur sa pensée reste plus ancrée que jamais.* »

**Sur le parcours du commando :**

- **Recours à un passeur** : Walid D., le même qui aidera le commando du 13 novembre.
- **Traversée de l'Europe par la route des migrants.**
- **Prise en charge du commando par des opérationnels** : Quels en sont les traits communs ?
  - **Une prise en charge à proximité de la gare de Budapest** : pour Abdelhamid ABAAOUD, pour Najim LAACHRAOUI<sup>3</sup> et deux individus des attentats du 13 novembre 2015.
  - **Des commandos récupérés en Allemagne** : pour Bilal CHATRA et Ayoub EL KHAZZANI à Cologne, pour le commando du 13 commando par Salah ABDESLAM qui parcourra des distances importantes de la Belgique jusqu'à l'Europe centrale.

L'enquêteur détaille alors **la composition de la cellule bruxelloise**. Il présente chaque membre :

○ **Les frères EL BAKRAOUI :**

Ce sont deux frères, ancrés de longue date dans la délinquance. Ce sont des cousins d'Oussama ATAR. Ils se sont radicalisés en détention. En 2014, Khalid EL BAKRAOUI va se rendre en Turquie avec sa femme en octobre 2014, où il rencontre Oussama ATAR. *Tout cela ressort du témoignage d'Oussama X, qui va refuser de se faire sauter dans le métro belge.* Il explique que Khalid EL BAKRAOUI lui confie que c'est lors de cette rencontre que naît la cellule des opérations extérieures. Oussama X va les qualifier « *les big boss des attentats* »

- **Location de nombreux logements et box au profit de la cellule**
- **Activités d'armes d'Ibrahim EL BAKRAOUI au profit de la cellule**
- Dans la propagande de l'EI, ils ont été reconnus **comme les concepteurs de la cellule** : s'étant procurés l'argent et les armes nécessaires à ce passage à l'acte.

**Ils décèderont tous les deux dans les attentats bruxellois du 22 mars 2016** : Khalid EL BAKRAOUI à l'aéroport de Zaventem et Ibrahim EL BAKRAOUI dans le métro bruxellois.

○ **Mohamed ABRINI**

Originaire de Molenbeek, délinquant de droit commun qui va se radicaliser en détention et il va fréquenter des endroits proches de ceux d'Ayoub EL KHAZZANI dont la [mosquée Loqman](#).. En été 2015, il a une activité intense démontrant les préparatifs de l'action du Thalys et de celui du 13 novembre.

---

<sup>3</sup> Terroriste kamikaze

**Il quitte la Belgique le 23 juin 2015 pour aller en Syrie.** Sur sa version, pour aller se recueillir sur la tombe de son frère Souleymane, décédé dans les rangs de l'EI. Il va directement se trouver dans l'appartement d'Abdelhamid ABAAOUD et Najim LAACHRAOUI.

- **Mohamed BAKKALI**

Décrit comme *inséparable du trio*. Il va rencontrer Khalid EL BAKRAOUI lors d'un cours d'arabe en 2013, puis il fera la connaissance d'Ibrahim EL BAKRAOUI lors de sa sortie de détention.

**Il se rend en Egypte en 2012**, après son divorce, notamment l'année où l'Egypte est une place forte des européens radicalisés qui cherchent à recevoir des cours de théologie d'inspiration djihadiste.

*Son divorce aurait été justifié par le fait qu'elle était peut-être un peu moins consentante que lui par rapport à ce qu'il se passait en Syrie.*

**Interpellé le 26 novembre 2015**, il va présenter son téléphone. Les policiers l'interpellent car ils se sont rendu compte que Mohamed BAKKALI avait loué des véhicules avec des trajets similaires que ceux de **Salah ABDESLAM**<sup>4</sup>. A l'aide d'une carte d'identité, location d'un appartement ayant hébergé une partie du commando du 13 novembre, où trouvera refuge **Salah ABDESLAM** et où on retrouvera des résidus d'explosifs et un dessin sur la conception d'une ceinture explosive.

**Le 6 mars 2015**, un appartement est loué à Molenbeek par Mohamed BAKKALI à la demande de Khalid EL BAKRAOUI. Ce même jour, Abdelhamid ABAAOUD va rentrer en contact avec Redouane EZZERRIFI pour avoir une route pour passer en Grèce. *Sur ses versions*, Monsieur BAKKALI va faire de nombreuses déclarations différentes qu'il va qualifier lui-même de mensongères. Au fur et à mesure du dossier, il va évoluer dans ses déclarations.

Il va reconnaître avoir loué des véhicules, des appartements au profit des frères BAKRAOUI en disant que c'était ses amis et qu'il ignorait tout de leur radicalisation.

Sur une location, il va dire que Khalid EL BAKRAOUI lui avait dit « *qu'il faisait ça pour les frères et que moins il en saurait, mieux c'était* ».

L'enquêteur conclut : « *Donc Ayoub EL KHAZZANI, Abdelhamid ABAAOUD et Bilal CHATRA sont accueillis par la même cellule que pour le 13 novembre. Ils sont cachés, en attente du passage à l'action.* »

- **Sur le passage à l'acte d'Ayoub EL KHAZZANI**

L'enquêteur rappelle le caractère précipité de ce passage à l'acte en raison de la détection de Bilal CHATRA, alors en fuite, qui menace la pérennité de la cellule qui frappera Paris puis Bruxelles en 2015 et 2016. De plus, il rappelle que la présence d'Abdelhamid ABAAOUD sur le territoire belge est un enjeu pour l'EI car c'est une cible reconnue et visée par les services de renseignements. L'arrivée du commando du Thalys est précurseur des commandos du 13 novembre.

Le président questionne alors l'enquêteur :

---

<sup>4</sup> Terroriste djihadiste français ayant grandi en Belgique, dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Affilié à l'État islamique, il est impliqué dans les attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 131 morts en région parisienne. Il sera jugé en septembre prochain concernant ces faits.

**P : Est-ce qu'on pourrait dire que l'attentat du Thalys serait l'antichambre de l'attentat du 13 novembre ?**

**T : Tout à fait. Le nombre de victimes potentielles dans un espace clos est absolument considérable, vous avez à bord une personne armée de plus de 200 cartouches, une arme blanche, de l'essence. Le Thalys, un symbole de plusieurs pays, une cible internationale, symbole de la liberté de circulation des personnes. Le choix de l'EI n'était pas de faire une grosse opération causant la mort de tous les combattants mais d'agir de manière séquencée, dans le cadre d'une campagne d'attentats.**

Les avocats de Monsieur BAKKALI prennent alors le contrepied des déclarations de l'enquêteur, en faisant valoir les informations recueillies dans le dossier du 13 novembre<sup>5</sup> :

**A : Avez-vous travaillé sur le dossier du Thalys ?**

**T : Ma réponse est oui.**

**A : Il m'a semblé que dans votre exposé très nourri, très riche, vous n'évoquiez que le dossier des attentats de Paris, c'est pourquoi je me posais la question... En tout cas, qu'avez-vous fait concrètement dans le dossier du Thalys ?**

**T : J'ai fait mon travail Madame, en tant que commissaire. J'ai supervisé des actes.**

**A : Alors, j'ai eu le sentiment que des analogies que vous avez effectué entre différents attentats, viennent de constatations que vous avez faites dans le dossier de Paris. Je me trompe... ?**

**T : Je ne comprends pas votre question.**

○ **Audition de Monsieur Spencer S., soldat américain victime de l'attaque du Thalys :**

Dans un premier temps, venu en France pour être auditionné par la Cour, Monsieur S. a été hospitalisé plusieurs jours. Il est reparti aux Etats-Unis dans un second temps en raison de son état de santé. Il est aujourd'hui entendu en visioconférence par la Cour.

*Pour rappel, Monsieur S. était à bord du train Thalys et il a maîtrisé Ayoub EL KHAZZANI à l'aide d'autres passagers. Il a notamment été blessé lors d'une lutte violente avec Ayoub EL KHAZZANI.*

Il décrit le contexte de son voyage dans le train Thalys et aborde la scène de l'attaque : « *Alors je me suis retourné et j'ai vu Ayoub EL KHAZZANI qui ramassait un AK47 du sol. Et je l'ai vu armer et charger l'arme. Et j'ai réalisé pourquoi il était là.* »

Il explique sa lutte avec Ayoub EL KHAZZANI afin de le désarmer et de le maîtriser. Après l'avoir désarmé de la kalachnikov, il décrit : « *donc il a attrapé le pistolet. Je l'ai entendu appuyer sur la détente. C'était la deuxième fois qu'il essayait de me tuer.* » Ayoub EL KHAZZANI est alors désarmé une seconde fois, du pistolet cette fois-ci : « *Ensuite Alek avait attrapé le pistolet et il a enjoint à Ayoub d'arrêter de résister, il lui a dit plusieurs fois « arrête de bouger ! arrête de résister ». Ensuite Alek a essayé de viser sur Ayoub et c'est à ce moment-là qu'on a réalisé qu'il ne restait plus de munitions dans le pistolet.* » Mais ce dernier se saisit d'un cutter et blesse Spencer S. à la nuque et au doigts.

La victime fait part de ses impressions : « *mon intention était de survivre car ses intentions semblaient claires, il voulait faire du mal. (...) Ma motivation pour me relever, c'était uniquement la survie.* »

**P : Est-ce que vous avez le sentiment que c'était vous qui étiez visé en tant que soldat américain ou que c'était les gens du wagon qui étaient visés ?**

**T : Je pense que c'était tout le monde à bord du wagon qui était une cible potentielle. Je n'ai pas ressenti que c'était sur moi qu'il se focalisait.**

<sup>5</sup> Monsieur BAKKALI est mis en examen dans le dossier du 13 novembre en raison de son rôle présumé de logisticien des commandos du 13 novembre.

P : Vous étiez habillé comme un civil, pas de signes extérieurs de votre appartenance à l'armée ?  
 T : Non pas du tout.  
 P : Est-ce que vous vous sentez comme un héros compte tenu de votre réaction ce jour-là ?  
 T : Hum, non pas vraiment... Parce qu'à la fin de la journée, j'étais en train de me battre pour ma propre survie.  
 P : Si je comprends bien, le pire pour vous c'était que soit arrivée une tuerie de masse ?  
**T : Je pense qu'on a très certainement empêché un massacre global car si on avait pas arrêté Ayoub, il aurait tué tout le monde.**

A propos des accusés, il déclare : « **Je pense que toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce qui s'est passé ont joué un rôle clé.** »

Il explique alors les conséquences de cette attaque sur sa vie : « *Cauchemars, anxiété spécialement quand je voyage, dépression et le syndrome de la culpabilité du survivant surtout quand j'ai appris qu'il y avait eu les autres attaques. J'ai vu un psychologue mais seulement des années plus tard, ça a été des années à retardement.* »

Sur ses attentats quant au procès, il déclare : « *J'attends que ce tribunal qu'Ayoub reçoive la punition la plus élevée qu'il est possible de recevoir car basé sur ce que j'ai ressenti, il est clair qu'il voulait tuer tout le monde dans ce train.* »

#### **Vendredi 4 décembre 2020 – Jour 15 :**

*L'audience est consacrée à l'audition d'un expert psychiatre, de différents témoins et d'un enquêteur belge.*

##### ○ **Audition d'un expert psychiatre**

Il a examiné Ayoub EL KHAZZANI et Mr EL AMRANI EZZERRIFI. Il n'a constaté aucune psychopathologie, trouble psychique. Ils sont tous deux accessibles à une sanction pénale.

##### ○ **Audition de l'épouse de M. BAKKALI**

Epouse depuis 2013 de Monsieur BAKKALI et mère de ses deux enfants, elle a été entendue par la Cour en visioconférence depuis Bruxelles. Si elle présente une vie de famille normale, elle dit ne pas avoir eu d'avis sur l'implication de son mari sur la contrefaçon ni ne connaître ses amis, car cela ne l'intéressait pas. Le seul qu'elle admet avoir connu était Mr BAKRAOUI. D'ailleurs, sur l'aide apportée à celui-ci elle dit :

*Le Président : Sur l'aide de votre mari au mariage de Mr BAKRAOUI,*  
 T : Je me souviens, il avait besoin d'argent pour son mariage, et il lui a prêté.  
 P : *Votre mari l'a aidé alors qu'il était en fuite.*  
 T : Je ne savais pas. Je l'ai su après.  
 P : *Pourquoi il ne vous dit pas qu'il l'a caché pendant 5 ou 6 semaines dans un appartement ?*  
 T : Je ne sais pas, je lui demanderai que je le verrai. Maintenant c'est le procès, il y a des choses qui vont se régler après.  
 P : *Lorsqu'Ibrahim EL BAKRAOUI était caché, avez-vous reçu des coups de téléphone de sa part ?*  
 T : Je ne me souviens pas. Il y a une grosse partie je ne me souviens pas, j'ai un trou noir.  
 P : *Il a été hébergé chez vous, pourquoi un homme ne peut pas vous croiser chez vous ?*  
 T : C'est comme ça. Chez nous en général. Les hommes dans un salon et les femmes dans un autre. Ça m'arrange, c'est mieux, je peux m'habiller comme je veux, je n'ai pas à me couvrir. J'ai pas envie de les connaître ses copains. Je suis quelqu'un de jalouse.

Le témoin semble ne se rappeler de rien, avoir été choqué par les perquisitions de son domicile. L'avocat général questionne ensuite le témoin sur un potentiel départ en Syrie :

AG : Sur les discussions avec votre mari, vous avez parlé de la Syrie, qu'en disait-il ?

T : Je ne pourrai pas vous dire, je ne sais pas.

AG : Vous connaissez son ex-femme ? Il vous a parlé des raisons de leur divorce ?

T : Oui.

AG : Votre mari indique « elle pratiquait la religion, nous avons eu quelques différents, j'étais plus sensible qu'elle sur ce qu'il se passait en Syrie ». C'était quoi ces différents ?

T : Je ne sais pas.

AG : Qu'est-ce que c'est pour vous la hijra ?

T : Quitter le pays où on habite pour aller vivre dans un autre.

AG : En octobre 2014, vous allez avoir une conversation sur Facebook et demandez si la hijra n'est pas trop difficile ? de quoi vous parlez ?

T : pour savoir son état d'esprit, comment elle faisait pour quitter un pays et aller vivre dans un autre comme l'Arabie Saoudite.

AG : Vous considérez que l'Arabie Saoudite est un endroit difficile pour des enfants ?

T : C'est difficile pour tout le monde.

AG : Vous allez préciser moi je pense que ce n'est pas un endroit pour les femmes ni les enfants, ça fait beaucoup souffrir les familles. Vous parlez de l'Arabie Saoudite ?

T : Oui.

**AG : Vous envoyez également « la hijra ne cessera tant qu'il y aura la djihad ».**

**T : Je ne me souviens pas avoir envoyé cela. Juste comme ça, est-ce que c'est moi qui ai écrit ?**

**L'avocat général va ensuite repreciser les circonstances de l'arrestation de son mari et centrer son interrogatoire sur les portables de son mari dont le témoin était en possession lors des perquisitions.**

AG : Vous souvenez-vous de l'arrestation de votre mari ?

T : J'étais chez ma mère, es policiers sont venus il est parti avec eux.

AG : Exactement le 26 novembre, les policiers n'étaient pas venus une première fois chez vos parents ?

T : Oui.

AG : C'était le 23 novembre, les policiers sont allés à la seule adresse déclarée chez vos parents et ne l'ont pas trouvé.

T : Oui on a appris, directement il est allé au commissariat, ils ont dit qu'il n'y avait rien et ils vont revenir le lendemain.

AG : Il vient au commissariat le 25 novembre. A 16h56, Mr El BAKRAOUI va appeler pendant 70 secondes, pendant qu'il est auditionné, que s'est-il passé ?

T : Il a demandé après Mohamed, j'ai dit qu'il avait été arrêté, il m'a demandé pourquoi et je ne sais plus ce que j'ai répondu.

AG : Donc le portable de votre mari c'est vous qui l'aviez ? pourquoi ne pas l'avoir donné aux policiers ? il est parti avec votre portable ?

T : Il a laissé son téléphone je l'ai pris. [...]

AG : Le 27, à 16h1,0 les fonctionnaires de police viennent perquisitionner votre domicile. Pourquoi ?

T : Je ne sais pas.

AG : Que cherchent-ils ?

T : Je ne sais pas. Ils ont pris ce qu'ils avaient à prendre. Ils ont pris des téléphones.

AG : Pourquoi les enquêteurs prennent les téléphones ?

T : Je ne sais pas.

AG : Vous avez gardé depuis la veille, le téléphone de votre mari, vous avez parlé avec EL BAKRAOUI avec, donnez-vous le téléphone de votre mari aux policiers ?

T : Ils n'ont pas précisé qu'ils cherchaient son téléphone. Je ne crois pas en plus il était dans mon sac, ils n'avaient qu'à fouiller, on m'a juste demandé est-ce que c'est à vous ou à lui.

AG : Pendant la perquisition vous allez recevoir des messages de Mr EL BAKRAOUI, ce téléphone sera éteint après et ne fonctionnera plus jamais. Il est devenu quoi ?

T : Je l'ai donné à sa mère je pense. Je voulais le garder pour moi, ma mère m'a dit 'non tu gardes pas ça'. On ne se rendait pas compte de tout ce qu'il se passait.

#### ○ **Audition d'un ami d'enfance de Monsieur BAKKALI**

Il déclare : « Mr BAKKALI est mon ami d'enfance, on a grandi dans le même quartier. On a joué au foot ensemble. On a vraiment passé beaucoup de temps dans notre jeunesse jusqu'à ce qu'il parte. Il est cher à mes yeux, c'est pour ça que je suis là aujourd'hui ».

#### ○ **Audition du directeur général adjoint de la société THALYS, partie civile**

« L'attentat déjoué du 21 août 2015 constitue un événement important dans l'histoire de Thalys, petite entreprise, relativement jeune, un collectif de 600 personnes. Cet événement continue de marquer son histoire. Nous voudrions une nouvelle fois dire à quel point nos pensées vont envers les victimes, nos clients, blessés et traumatisés psychologiquement. Nous sommes infiniment reconnaissants vis-à-vis de ceux qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel ce jour-là. »

Suite à l'attentat, la société Thalys a mis en place une formation destinée à ses agents afin d'être en capacité de faire face à des situations intenses. Elle a également défini des plans d'évacuation et mis en place une ligne rouge pour les contrôleurs afin qu'ils puissent être directement mis en contact avec le centre opérationnel.

**Un avocat de partie civile demande « On ne peut pas arrêter un Thalys en marche, si ce qui a eu lieu n'avait pas eu lieu, il n'y aurait eu aucune possibilité pour les passagers d'arrêter le train ou de sortir ?**

Le témoin : A force de tirer le signal d'alarme, le train ralenti, puis il y a confirmation de l'office manager au conducteur. S'il n'y avait pas eu de contact on aurait pu imaginer le pire. »

Le témoin est questionné sur la présence de serflex à bord du train, question à laquelle il répond par la négative.

#### ○ **Audition d'un enquêteur belge**

L'enquêteur reprend l'ensemble du volet belge de l'affaire.

##### ▪ **Sur la vie d'Ayoub EL KHAZZANI en Belgique :**

L'enquêteur établit que l'accusé est arrivé le 29 mai 2014 en Belgique. Il résidera chez sa sœur à Molenbeek ; une valise avec ses effets personnels sera retrouvée au domicile de sa sœur lors d'une perquisition. Lors de son séjour en Belgique, il travaille dans une société de tri de vêtements syrien.

La téléphonie d'Ayoub EL KHAZZANI permet d'identifier son entourage de l'époque, des personnes majoritairement de nationalité syrienne. Toutefois, l'enquêteur relève l'audition de Wissam X, il conduisait régulièrement Ayoub EL KHAZZANI chez lui en voiture. Il rapportera les propos d'Ayoub EL KHAZZANI sur l'immolation du pilote jordanien par l'EI et l'attentat de Charlie Hebdo. Il dira qu'il approuvait le meurtre du pilote jordanien et qu'il approuvait l'attentat de Charlie Hebdo en raison de l'atteinte portée au prophète.



De plus, une certaine **Zyneb X** est interrogée et déclare avoir été demandée en mariage par Ayoub EL KHAZZANI, la veille de son départ pour la Turquie, alors qu'elle n'avait jamais été en contact direct avec lui. Elle aurait refusé car elle effectuait ses études. Il lui aurait dit qu'il ne pouvait pas attendre.

Un individu attire l'attention des enquêteurs : **Korej Y.**, un collègue syrien travaillant dans la société de tri de vêtements. Il est identifié par les autres témoins, comme un ami d'Ayoub EL KHAZZANI.

**Le billet d'avion utilisé par Ayoub EL KHAZZANI pour se rendre à Istanbul a été réservée avec la carte de crédit de Korej Y.** Il sera interpellé, il expliquera avoir acheté le billet d'avion avec sa carte bancaire pour son ami Ayoub EL KHAZZANI. Les explications n'iront pas plus loin.

**Le lendemain de son audition, il quitte la Belgique pour se rendre en Turquie.** Après son départ par la Turquie, Korej Y. lui enverra des messages laissés sans réponse.

- Il essaie d'obtenir des renseignements comme son numéro pour le contacter, mais il n'obtiendra pas de réponse.
- **Il a appelé deux fois le compte d'Ayoub EL KHAZZANI dont le 21 mai 2015 (durée de 67 secondes) et le 15 juin 2015 (durée de 417 secondes).**
- **Un autre message du 14 août 2014, « Ayoub on doit urgemment parler » puis un second message, « très très ».**

L'intéressé est alors entendu à nouveau : il expliquera qu'il était au courant qu'Ayoub EL KHAZZANI partait pour le djihad. Il le savait quand il a acheté le billet. Il reconnaît avoir aidé Ayoub EL KHAZZANI pour rejoindre la Syrie : **il aurait pris contact avec son cousin séjournant à Istanbul qui est membre de l'EI, afin qu'il accueille Ayoub EL KHAZZANI à Istanbul et qu'il s'occupe de lui pour l'acheminer vers la Syrie.**

Sur les différentes communications :

- Sur la 1<sup>ère</sup> communication, Ayoub EL KHAZZANI lui confirme avoir été en Turquie.
- Sur la 2<sup>nde</sup> communication, il n'en dira pas plus.
- **Sur les messages du 14 août 2015, il dira qu'il voulait dire à Ayoub EL KHAZZANI qu'il était dans l'erreur.** Précisions sur le message du 14 août, il a envoyé ce message sur le compte Facebook dont Ayoub

*Il est alors placé en détention provisoire. Aujourd'hui, il est libéré mais toujours poursuivi dans le volet belge de cette affaire.*

- **La remontée du commando vers la Belgique :**

L'enquêteur détaille différents numéros de téléphone qui permettent de retracer le parcours vers la Belgique :

➤ **1<sup>er</sup> numéro (187), créant le compte Facebook « mon fils » le 5 août en Autriche.** Deux parcours sont effectués avec ce numéro :

- 1<sup>er</sup> parcours partant de Belgique la nuit du 4 au 5 août, traversant les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie. Puis demi-tour en Hongrie, repassera en Autriche au moment où le compte « *monfils* » est créé. Il continue son parcours pour revenir vers la Belgique avec une dernière communication le 6 août.
- **2<sup>nd</sup> parcours effectué par « le chauffeur », partant de Belgique et s'arrêtant à Verviers durant environ 1h30 avant de repartir et de remonter vers la frontière allemande.**

Ces indications sont en concordance avec les déclarations de Messieurs CHATRA et EL KHAZZANI.

➤ **2<sup>nd</sup> numéro (250) créant compte Facebook « Kamel Mred » activé le 16 août 2015 à 22h29 en Belgique, à partir d'une connexion.**

- Bilal CHATRA serait resté 4-6 jours dans l'appartement bruxellois.
- Envoi des messages pour faire revenir Bilal CHATRA qui est parti : messages envoyés le 16 et 17 août 2015.
  - **Sur l'envoi des messages, ils sont effectués depuis la connexion internet du père de Youssef S. (ayant bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire actuelle). La connexion internet se trouve dans l'appartement des parents de Youssef S. Ils sont aussi propriétaires de l'immeuble d'en face, abritant le café Youssef S., ils sont assez proches donc on peut imaginer que la connexion internet est accessible depuis le café. A l'arrière du café, se trouve un petit local de 15m2. Il n'est pas professionnellement occupé mais nous apprendrons que lors d'une visite administrative de l'agent de quartier du 7 septembre 2015, l'agent de quartier a remarqué la présence de deux canapés et d'un matelas. Il est envisageable qu'Abdelhamid ABAAOUD ait occupé l'arrière du café, alors qu'il se cachait après la fuite de Bilal CHATRA. Le café était géré par Anas E-I. Il aurait placé 3 garçons servant dans le café. Lorsqu'ils travaillaient, il nous indique qu'ils occupaient le local du fond. Anas E-I déclare que lorsqu'il est revenu de son voyage, le garçon ne lui aurait remis aucune caisse, ce qui signifie que le café n'a pas été ouvert.**
  - **Envoi d'un sms par Khalid EL BAKRAOUI à Mohamed BAKKALI : « je suis au café, passe direct et s'il est fermé, toque » PUIS Déplacement du téléphone de Mohamed BAKKALI en direct du café de Youssef S.**
- Activation du numéro 250 **le 16 août**, qui activera **le compte 574** :
  - **Ce numéro 574 bouge et suit l'itinéraire du train à grande vitesse entre la France et la Belgique, train Thalys parti de Paris Nord à 20h25, arrivé à 21h47 à Bruxelles. Donc le téléphone se trouve manifestement dans le train.**
  - *Communication, 9 minutes après l'arrivée du train Thalys.*
  - *Le téléphone se déplace et la communication suivante aura lieu à 23h18 et durera 7 secondes.*
  - *Rapide chronologie de l'histoire du numéro 250 :*
    - *Ce numéro a résidé chez Youssef S. au minimum*
    - *Activation du compte Kamel Mred le 16 août chez Youssef S.*
    - *Il a activé le numéro 574. Ce numéro 574 a pris le train Thalys.*

**Le 23 août 2015**, réception du message du compte Je Ans (Bilal CHATRA) « *Bonjour, çava ? Dieu soit béni. Je le regrette. Priez pour moi* ».

▪ **Qui est Abou Walid ?**

**Sur le chauffeur ayant récupéré le commando à Cologne pour les déposer à Bruxelles**, synthèse des investigations menées :

↳ **Investigations sur le réseau autoroutier** : La simulation du trajet du chauffeur a été effectuée en retraçant tous les secteurs autoroutiers traversés afin d'obtenir les listes d'infractions routières commises sur ce réseau. Les investigations n'ont pas abouti.

↳ **Investigations sur des sociétés de location, en comparaison avec le dossier du 13 novembre** : obtenir la liste de tous les véhicules en cours de location au moment du trajet du chauffeur.

### ↳ Sur le téléphone de Khalid EL BAKRAOUI :

1 sms le 7 août 2015 à 1h17, envoyé par la compagne de Mohamed BAKKALI à Khalid EL BAKRAOUI : « *Salam alikoum, tu peux dire à Mohamed de m'appeler stp ? merci* ». Cela indique que la compagne de BAKKALI tente de le joindre, en vain et elle se tourne vers Khalid EL BAKRAOUI. Cette dernière borne à Bruxelles.

1 sms le 5 août 2015 à 21h13, envoyé par Khalid EL BAKRAOUI à un correspondant : « *Salam frère, c'est Khalid, comment tu vas ?* ». Il est localisé à Bruxelles. Le téléphone du chauffeur est en route entre l'Autriche et l'Allemagne.

**DONC le téléphone de Khalid EL BAKRAOUI est à Bruxelles, ce n'est pas le chauffeur. On se rend compte que de manière formelle que Khalid EL BAKRAOUI se trouvait à Bruxelles. A ce moment-là, le chauffeur est en route.**

→ Selon l'enquêteur, la conclusion est ferme : Khalid EL BAKRAOUI ne peut pas être le chauffeur.

### ↳ Sur les auditions de Monsieur BAKKALI

Il dit ne pas connaître le numéro de téléphone du chauffeur. *Lors des déplacements du chauffeur, il pense qu'il avait sa fille et qu'il est impossible qu'il se soit absenté. Lors d'une seconde audition, vu le temps écoulé avec les faits, il dit qu'il ne peut retracer sa journée avec une précision temporelle. Il rappelle que sa fille ne peut pas dormir s'il n'est pas présent, ce qui montre qu'il n'est pas le chauffeur.* Il dit également que ce qui est possible que Khalid EL BAKRAOUI lui ait demandé d'aller au café pour retrouver Ibrahim EL BAKRAOUI.

**Un certain Abou Walid serait le chauffeur, ainsi que celui qui a livré les armes dans l'appartement, qui aurait accompagné Abdelhamid ABAAOUD pour envoyer les messages avec le compte Kamel Mred, qui aurait accompagné Ayoub EL KHAZZANI jusqu'à la gare Bruxelles Midi le jour des faits.**

Ayoub EL KHAZZANI décrit Abou Walid. Le juge d'instruction engage alors un portraitiste. Ayoub EL KHAZZANI déclare qu'Abou Walid avait un sparadrap sur le visage et des lunettes.

***Sur les lunettes de Khalid EL BAKRAOUI*, il semble que Khalid EL BAKRAOUI portait des lunettes, aux vues de certaines communications avec Mohamed BAKKALI. **Ayoub EL KHAZZANI décrit la personne avec des lunettes donc on peut envisager qu'Ayoub EL KHAZZANI a été en contact avec Khalid EL BAKRAOUI.****

Interrogé sur le portrait-robot par les avocats de la partie civile, l'enquêteur déclarera : « *Mon avis tourne autour des rapprochements sous la kounya, et également au sujet de l'emplacement du sparadrap qui est assez caractéristique. C'est positionné au grain de beauté qui se trouve sur la joue de Khalid EL BAKRAOUI. Et, il y a le côté lunettes, car quand on a côtoyé Khalid EL BAKRAOUI à ce moment-là, il avait des lunettes.*

*Sur le rapprochement avec Monsieur BAKKALI, moi personnellement je n'en vois pas. Moi j'envisage les choses sous un autre angle : lorsqu'on a connaissance des audios se trouvant dans le PC des attentats du 22 mars 2016, les audios testamentaires, sur un audio, on entend que Khalid EL BAKRAOUI dit que Mohamed BAKKALI devra tout remettre sur son dos comme il a prévu de décéder. L'idée de diriger les accusations sur quelqu'un qui est décédé. »*

**Abou Walid est la kounya de Khalid EL BAKRAOUI. Abou Walid serait donc le chauffeur mais Khalid EL BAKRAOUI, du fait de sa localisation, ne peut pas être le chauffeur.**

**Parallèle effectué avec le dossier du 13 novembre :**

**Dans le dossier du 13 novembre, un numéro de téléphone belge se dégage : un numéro voué exclusivement à la location des appartements conspiratifs. Ce téléphone était à une fausse identité utilisée par Khalid EL BAKRAOUI.**

→ Numéro activé le 17 août 2015 jusqu'au 6 novembre 2015.

**Éléments importants :**

- Le 17 août 2015, lors de l'activation, cela correspond, à quelques heures, au départ d'Abdelhamid ABAOUD vers un autre endroit.
- **Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, location d'un appartement par Mohamed BAKKALI**
- **Le 3 septembre 2015, dernière connexion au compte Kamel Mred à partir d'une adresse IP belge depuis une téléboutique non loin de l'appartement loué deux jours avant.**

▪ **Éléments concernant Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI :**

Selon la sûreté de l'Etat belge, Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI aurait séjourné en Allemagne dans un foyer. Il aurait décidé de partir à Paris avec deux autres individus, Abdelhak C. et Rabiah D. *Ils ont décidé d'effectuer un voyage à Paris, ils se sont réunis la veille du voyage dans la chambre de Redouane EL AMRANI EZZERRIFI avec un imam qui a donné son aval religieux pour qu'ils effectuent le trajet. Ils arrivent à Paris le 15 août 2015.*

Les investigations mettent en avant des photos de Redouane EL AMRANI EZZERRIFI devant la Tour Eiffel le 15 août 2015 et dans d'autres lieux parisiens le 16 août 2015. Des photos le localiseront à Bruxelles le 19 août 2015.

L'enquêteur met en avant trois motifs de ce voyage à Paris :

- Que l'utilisateur du téléphone qui voyage dans le Thalys pour le trajet de repérage, soit Redouane EL AMRANI EZZERRIFI.
- Le profil d'éclaireur de Redouane EZZERRIFI peut justifier qu'il aurait fait une mission d'éclaireur.
- La présence exceptionnelle à Paris, par un hasard de calendrier.

**MAIS sur la téléphonie, son activité provient d'une adresse IP localisée à la rue de la Goutte d'Or à Paris. Les activités IP ont lieu jusqu'à 20h22, 3 minutes avant le départ du train de Paris Nord.**

**Différentes hypothèses :**

- **1<sup>ère</sup> hypothèse :** Redouane EZZERRIFI aurait pris le train en direction de Bruxelles et aurait rejoint le domicile de Youssef S. **Cette hypothèse est abandonnée en raison de l'activité très tardive de l'adresse IP, jusqu'à 3 minutes avant le départ, dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris.**
- **2<sup>ème</sup> hypothèse** qui est contredite par le témoignage de Rabiah D. qui aurait passé la soirée du 16 août devant la Gare du Nord à Paris avec Redouane EZZERRIFI et qu'ils ne se seraient pas séparés.
- **3<sup>ème</sup> hypothèse :** un hasard de calendrier et d'évènements.

L'avocat de Monsieur EL AMRANI EZZERRIFI interpelle alors l'enquêteur sur la crédibilité du témoignage d'Abdelhak C. :

A : Concernant Monsieur Abdelhak C., sous quel régime est-il entendu ?

T : Il faut demander aux enquêteurs français.

A : Oui, enfin vous étiez présents !

T : J'assiste aux auditions mais je ne peux pas vous donner ce statut.

A : Il y a eu 6 auditions sous le régime de la garde. Vous savez pourquoi il a été placé en garde à vue ?

T : Je ne sais pas, demandez aux enquêteurs.

A : Vous étiez là ! Vous pourriez vous souvenir ! Il a été entendu sous la prévention d'associations de malfaiteurs criminel terroriste. Est-ce que c'est un témoin ? Est-ce que c'est un témoin crédible ?

T : Je n'ai pas à juger ça !

## ▪ Les liens entre les différents opérationnels terroristes de l'EI

### ➤ Liens avec Mohamed ABRINI<sup>6</sup> :

- Ayoub EL KHAZZANI vivait à proximité de Mohamed ABRINI dans le quartier de Molenbeek : fréquentation de la même mosquée, voisinage, snack de Mohamed ABRINI situé à proximité du domicile de la sœur d'Ayoub EL KHAZZANI.
- Sur l'arrivée de Mohamed ABRINI en Syrie, liens avec Bilal CHATRA
  - Le 24 juin 2015, Bilal CHATRA envoie un numéro de passeur à Mohamed ABRINI qui est arrivé à Istanbul la veille.
  - Le même jour, Bilal CHATRA demande Redouane EZZERRIFI en ami, demande qui sera rejetée. Puis demande d'ami au compte « protocole wala wala ».
  - Le 25 juin 2015, Bilal CHATRA échange avec Abdelhamid ABBAOUD 23 messages, qui seront systématiquement effacés. Il s'agirait de messages à vocation opérationnel.

### ➤ Liens avec Najim LAACHRAOUI<sup>7</sup> :

**Découverte d'un ordinateur portable retrouvé dans une poubelle à Bruxelles par les occupants de l'appartement conspiratif, à savoir notamment, les terroristes de l'aéroport de Zaventem. Contenu de l'ordinateur : présence de testaments audios :**

**1 testament audio de Najim LAACHRAOUI évoquant l'argent qu'ils ont en plus et qu'ils veulent donner aux prisonniers pour leur venir en aide, Andalousia, Mehdi et Mohamed.**

- Mohamed serait Mohamed BAKKALI.
- Mehdi serait Mehdi NEMMOUCHE.
- Andalousia serait Ayoub EL KHAZZANI.

## ▪ Sur la localisation de l'appartement conspiratif de Bruxelles

L'enquêteur rappelle : « *Les investigations ont été basées malheureusement uniquement sur les descriptions données par Ayoub EL KHAZZANI. Nous avons trouvé plusieurs immeubles, trois immeubles. auprès des fournisseurs d'énergie, d'eau, de gaz, des opérateurs téléphoniques, les services internet, les services cadastrales et d'habitation, identification de tous les occupants des appartements entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 31 août 2015. A la suite de ces identifications, les enquêteurs ont investi tout le quartier, tous les appartements. Interrogatoires de tous les habitants. Toutes les recherches se sont révélées négatives. Ayoub EL KHAZZANI connaîtrait relativement la géographie bruxelloise et malgré cela, il n'a pas su démontrer dans quel quartier se trouvait cet immeuble ou donner un point de référence.* »

<sup>6</sup> Un des auteurs supposés des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

<sup>7</sup> Un des terroristes kamikazes de l'attentat de l'aéroport de ZAVENTEM, décédé lors de l'attaque, également l'un des artificiers des attentats du 13 novembre 2015.

▪ **Le trajet d’Ayoub EL KHAZZANI vers la gare de Bruxelles Midi**

L’enquêteur retrace alors minute par minute le trajet d’Ayoub EL KHAZZANI quand il quitte l’appartement conspiratif pour se rendre à la gare de Bruxelles Midi où il prendra le train Thalys. Il expose à la Cour toutes les images de vidéosurveillance permettant d’établir le trajet.

- Il rentre dans l’espace internationaux de la gare de Bruxelles Midi.
- Il va au guichet et il demande un ticket pour le train Thalys. *Selon l’audition du vendeur, il a demandé un ticket pour le Thalys de 17h13, il a obtenu une place en première classe.*
- Il sort de la gare, du côté rue d’Angleterre.
- Il ira s’installer à la terrasse de l’hôtel Stalingrad, à la table qui se trouve à l’extrémité gauche de la terrasse.
- Le garçon vient lui prendre sa commande.
- Il restera à cet endroit durant 14min14secondes.
- **Alors qu’il se trouve à cette table, il a reçu la visite d’un individu.**
  - **L’individu se penche et remet un objet.**
  - **L’individu qui met sa main droite au niveau de sa joue droite, un geste faisant penser à de la téléphonie.**
  - **Cet individu fera demi-tour pour repartir en sens inverse.**
- Ayoub EL KHAZZANI se lève, il part en direction de la gare Bruxelles Midi. **Il semble tenir quelque chose dans sa main gauche.**
- **Il disparaît mais quand il réapparaît, il n’a plus rien dans sa main gauche. Il traîne sa valise dans sa main droite. On suppose qu’il est allé jeter quelque chose dans une poubelle.**
- Il retourne vers la gare du Midi. Il rentre dans la gare du Midi. Il se dirige vers l’accès aux escalators qui mènent vers les quais du Thalys.
- Il prend l’escalator et arrive sur le quai du Thalys. Il est 16h30.
- Il se positionne sur le coin gauche de l’image en attentat du train.
- Le train part à 17h16 avec 3 minutes de retard.

L’enquêteur déclare : « *On remarque que le téléphone qu’il avait sur lui, n’a eu aucune activité au moment où il se sert d’un téléphone sur les images de vidéosurveillance. Le téléphone qu’il utilise n’était donc pas celui qu’il avait dans le train lors de son interpellation. Les investigations ont vérifié les personnes alentours, voir s’il n’était pas suivi lors de son trajet : aucun élément en ce sens. Ayoub EL KHAZZANI se reconnaît sur les images mais il maintient n’avoir jamais pris le métro.* »

*L’AfVT prévoit de réaliser un compte rendu final rassemblant l’ensemble des débats. Sa mise en ligne aura lieu après la fin de l’audience.*



## Djihadistes cités

- ✚ **Abdelhamid ABAAOUD** : également appelé *Abou Omar Soussi*, *Abou Omar al-Baljiki* et *Abou Omar le Belge*. Il a rejoint la Syrie en 2013. Il était membre de l'amniyat (le service de renseignement de l'Etat Islamique) et a participé aux attentats du 13 novembre 2015 sur les terrasses. Il a été tué lors d'une opération policière le 18 novembre 2015. Pour plus d'informations : [ICI](#).
- ✚ **Mohamed ABRINI** : surnommé « l'homme au chapeau ». Il est présumé être l'un des terroristes des attentats bruxellois du 22 mars 2016. Renonçant au dernier moment de se faire exposer, il survit à l'attentat et entame une cavale en Belgique. Depuis arrêté, il est mis en examen dans les dossiers des attentats de Paris de novembre 2015 et de Bruxelles de mars 2016. Plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ **Oussama ATAR** : djihadiste belge, dirigeant de la cellule des opérations extérieures de l'Etat islamique. Il aurait supervisé et organisé les attentats de Paris en novembre 2015 et de Bruxelles en mars 2016. Il est le cousin des frères EL BAKRAOUI, kamikazes des attentats de Bruxelles. Pour plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ « **Les frères EL BAKRAOUI** », **Khalid et Ibrahim EL BAKRAOUI** : terroristes belges affiliés à l'EI, ayant participé [aux attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles](#). Ils sont tous les deux morts en kamikazes, en activant des ceintures explosives, à l'aéroport de Zaventem (pour Khalid EL BAKRAOUI) et à la station de métro Maelbeek (pour Ibrahim EL BAKRAOUI). Pour plus d'informations : [ICI](#).
- ✚ **Abdelnasser BENYOUCEF (Abou Mouthana)** : djihadiste, haut cadre de la cellule des opérations extérieures de l'Etat islamique. Il aurait supervisé et organisé de Syrie l'attentat de l'Hypercacher et le projet d'attentat contre l'Eglise de Villejuif. Il est actuellement présumé mort. Plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ « **Les frères CLAIN** », **Jean-Michel et Fabien CLAIN** : deux djihadistes français, hauts cadres de l'EI, visés par une frappe de la coalition. Pour plus d'informations : [ICI](#) et [ICI](#)
- ✚ **Abou Bakr AL BAGHADADI** : djihadiste irakien proclamé « calife » de l'organisation terroriste Etat islamique. Il est tué le 27 octobre 2019 en Syrie dans un raid de l'armée américaine. Pour plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ **Salah ABDESLAM** : Affilié à l'Etat islamique, il est impliqué dans les attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 131 morts en région parisienne. Sur la Route des Balkans utilisée à partir de l'été 2015 par des centaines de milliers de migrants, il convoie, par quatre aller-retour de Bruxelles à des localités allemandes et hongroises, la quasi-totalité du commando qui commettra ces attentats ainsi que ceux de Bruxelles du 22 mars 2015. Pour plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ **Najim LAACHRAOUI** : artificier des attentats bruxellois du 22 mars 2016 et logisticien des attentats parisiens du 13 novembre 2015. Il mourra en kamikaze dans l'attentat de l'aéroport de Zaventem. Pour plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ **Mohamed MERAH** : djihadiste terroriste auteur des attentats de Toulouse et Montauban de mars 2012. Il est mort lors de l'assaut du RAID. Pour plus d'informations : [ICI](#)
- ✚ **Mehdi NEMMOUCHE** : djihadiste français, il a été condamné le 12 mars 2019 à la perpétuité pour l'attentat du Musée Juif de Bruxelles. Il est également soupçonné d'avoir séquestré quatre journalistes français en Syrie en 2013. Pour plus d'informations : [ICI](#)

+ **Tyler VILUS** : djihadiste français, émir de l'Etat islamique. Il a été condamné en juillet 2020 à 30 ans de réclusion criminelle pour association de malfaiteurs terroriste, direction d'un groupe terroriste et meurtres en bande organisée. Pour plus d'informations : [ICI](#)